

COMMUNE
DE
SAINT-SENOCH



Tel : 02 47 59 11 17
E-mail : mairie@stsenoch.fr

Nombre de membres du Conseil
Municipal élus :
15

Nombre de membres qui se trouvent en
fonction :
15

Nombre de membres présents ou
représentés à la séance :
12

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **8 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet,

le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SENOCH, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 1^{er} juillet 2024, sous la présidence de Mme l'Adjointe au Maire, Claudette **CRÉPIN**.

Etaient présents :

Mme Claudette **CRÉPIN**, Adjointe au Maire
M. Didier **LOGEARD**, Adjoint au Maire
Mme Sophie **ADROGUER**, M. Nicolas **BARATAULT**, Mme Florence **BARBANÇON-RIQUIT**, M. Sébastien **BERRUER**, M. Benoit **LEMIRE**, M. Sébastien **LESPAGNOL**, M. Anthony **RIPOTEAU** et Mme Ghislaine **SELLIER**

Absents excusés :

M. Pascal **RÉAU**, M. Valéry **COULON**, Mme Léonie **LE CREFF**, M. Cyril **MICHENET** et Mme Angélique **THEAUDIERE**.

Procurations :

M. Pascal **RÉAU** pour le compte de Mme Claudette **CRÉPIN**
Mme Léonie **LE CREFF** pour le compte de M. Didier **LOGEARD**

Secrétaire de séance :

M. Sébastien **LESPAGNOL**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2024.

**N°01/05/2024 CHANGEMENT DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT SCOLAIRE
DU LOCHOIS**

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

La Commune de Saint-Senoche adhère au Syndicat Mixte de Transport Scolaire du Lochois (SMTS du Lochois) afin de permettre aux collégiens de se rendre dans leurs établissements à loches.

Le Comité Syndical du SMTS du Lochois a décidé de changer les statuts du syndicat en réduisant le nombre de délégués communaux.

Actuellement, l'article 6 desdits statuts indique que les collectivités membres nomment 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Suite à la modification des statuts, l'article 6 indique que les collectivités membres nomment 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'accepter la modification de l'article 6 des statuts du SMTS du Lochois.

DÉCIDE ENCORE

De nommer M. Sébastien BERRUER délégué titulaire et de nommer M. Benoît LEMIRE délégué suppléant.

N°02/05/2024 FIXATION DES TARIFS DE LA CANTINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mme l'Adjointe au Maire rappelle,

Pour l'année scolaire 2023-2024, le forfait mensuel était de 57,- €, le repas occasionnel enfant était à 4,70 € et le repas adulte était à 6,22- €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

De fixer les tarifs comme suit :

- Forfait mensuel enfant : 60,- €
- Repas occasionnel enfant : 4,95 €
- Repas adulte : 6,55 €

Soit une augmentation de 5,26 %.

CHARGE

Le secrétariat d'effectuer la facturation aux familles selon les modes de règlements indiqués dans le règlement intérieur de la cantine scolaire.

PRÉCISE

Que la régularisation des absences de l'année se fera en fin d'année scolaire lors de la facturation de juin/juillet exclusivement sur justificatifs médicaux et si le secrétariat de la Mairie a été prévenu à temps.

N°03/05/2024 DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A.)

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

L'Adjointe au Maire fait part au Conseil Municipal de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) concernant :

DATE DIA	VENDEUR	IDENTIFICATION DES BIENS				MONTANT	Acheteur
		Situation	Section	Parcelles	Contenance		
12/06/2024	Mme HASTINGS Kathleen	16, rue Folaine	D	938 et 714	679 m ²	50 000 €	Mme Carpentier Bérénice

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'exposé de l'Adjointe au Maire,

APRES avoir délibéré

DECIDE

de ne pas exercer son droit de préemption sur ces biens.

POINTS DIVERS INFORMATIFS NON SOUMIS A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET NON TRANSMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE

La Gaule Lochoise

L'association La Gaule Lochoise loue le plan d'eau de Saint-Senoch pour 750,- € annuels. Elle a prévu de faire installer des tables par la fédération de pêche et de prendre en charge le nettoyage des poubelles et des WC.

De plus, l'étang est colonisé par la jussie, une espèce de plante invasive. Afin de préserver le milieu aquatique, cette plante doit être arrachée. L'association prend en charge ces frais de nettoyage, comme indiqué dans la convention d'occupation.

En contrepartie, elle demande à la Commune de Saint-Senoch une exonération du loyer pendant 3 ans (2024, 2025 et 2026), soit 2 250,- €.

Mme CRÉPIN Claudette, première Adjointe, et M. LOGEARD Didier, deuxième Adjoint, ont rencontré le Président de l'association le 8 juillet.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas exonérer la Gaule Lochoise de loyer pour le moment, et qu'une réunion sera organisée à la rentrée entre les élus et l'association afin d'en discuter et d'éventuellement mettre à jour la convention (datant de 2010).

Le Conseil Municipal soutient cette proposition.

Syndicat Intercommunal Scolaire de Verneuil-sur-Indre, Saint-Senoch, Betz-le château (SISVSSB)

Le secrétariat du SISVSSB est actuellement tenu par Mme COLIN, secrétaire à la Mairie de Varennes. Elle quitte ses fonctions au sein du SISVSSB au 1^{er} septembre 2024.

La secrétaire de Mairie de Saint-Senoch, Mme BOUHELIER, a accepté de reprendre le secrétariat du syndicat.

Une convention sera établie entre les deux collectivités. La secrétaire sera mise à disposition du SISVSSB à raison de 2h/semaine et la Commune de Saint-Senoch facturera les heures au syndicat.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Afin de rédiger le PCS, une commission communale doit être créée. Mme CRÉPIN Claudette, M. LOGEARD Didier, M. BARATAULT Nicolas, M. Sébastien BERRUER, M. Benoît LEMIRE et M. Sébastien LESPAGNOL se portent volontaire pour aider M. le Maire dans la création de ce document.

LISTE DES MEMBRES ET SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS

M. Pascal RÉAU	Mme Claudette CRÉPIN
M. Didier LOGEARD	Mme Sophie ADROGUER
M. Nicolas BARATAULT	Mme Florence BARBANCON RIQUIT
M. Sébastien BERRUER	M. Valéry COULON

Mme Léonie LE CREFF	M. Benoit LEMIRE
M. Sébastien LESPAGNOL	M. Cyril MICHENET
M. Anthony RIPOTEAU	Mme Ghislaine SELIER
Mme Angélique THEAUDIERE	